
Adresse du conseil général de la commune d'Antibes (Var), lors de la séance du 1er frimaire an III (21 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune d'Antibes (Var), lors de la séance du 1er frimaire an III (21 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 15;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19588_t1_0015_0000_3

Fichier pdf généré le 15/07/2019

noissance et l'estime de leurs concitoyens, et la gloire d'avoir sauvé la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (23).

[La société populaire d'Abbeville à la Convention nationale, le 7 brumaire an III] (24)

Liberté, Égalité.

Représentans du Peuple,

Vos principes sont les nôtres, les sentimens que nous vous avons manifestés seront toujours les mêmes ; respect et obéissance aux loix, telle est notre devise. Chacun de nous a reconnu ses droits dans les sages dispositions de votre décret du 25 vendémiaire ; chacun de nous en use aujourd'hui pour vous assurer de sa reconnaissance.

En deffendant toutes affiliations, aggrégations et correspondances en nom collectif, entre sociétés, vous avez porté un coup terrible au machiavélisme par là vous avez attéré les intrigans et les dominateurs... Continuez, Représentans de frapper tous les ennemis de la chose publique, poursuivez-les partout où ils se trouvent ; notre surveillance vous secondera toujours pour les dévoiler et lorsque à la fin de votre pénible carrière, la paix vous ramènera dans vos foyers, vous aurez le double avantage de jouir de la reconnaissance et de l'estime de vos concitoyens, et d'avoir sauvé la patrie.

Vive la République, Vive la Convention.

Abbeville, le sept brumaire, an troisième de la République française, une et indivisible et avons signé individuellement :

DUFESTEL, *agent national*
et 165 autres signatures.

12

Le conseil général de la commune d'Antibes [Var], le juge de paix, le tribunal de commerce et la société populaire et républicaine de la même ville, disent que l'ombre coupable de Robespierre s'agite encore pour le malheur de la France ; ils se plaignent que ses infâmes suppôts, qu'ils peignent des plus noires couleurs, veulent faire revivre son système infernal et contrarier les vues bienfaisantes de la Convention. Ils protestent que le peuple français ne le souffrira pas ; ils invoquent contre eux la sévérité des lois et leur protection pour les citoyens vertueux et utiles. « Animez les arts, disent-ils, encouragez le commerce, vivifiez l'agriculture ; donnez la liberté à la presse ; restez à votre poste, et

vous continuerez de faire le bonheur de la France. »

Mention honorable, insertion au bulletin (25).

[Le conseil général de la commune, le juge de paix, le tribunal de commerce et la société populaire et républicaine d'Antibes, Antibes, le 30 vendémiaire an III] (26)

Citoyens Représentans,

L'ombre coupable de Robespierre s'agite encore autour de nous et ses infâmes supôts cherchent à faire revivre son système infernal, ces hommes couverts d'opprobres et ignominie, ces vampires souillés du sang innocent qu'ils ont fait couler, ces dilapidateurs gorgés des richesses qu'ils se sont appropriées, osent fronder la sagesse de vos décrets, et paroissent vouloir contrarier vos vues bienfaisantes.

Le peuple français ne le souffrira point et vous ne le souffrirez pas, assés et trop longtems, nous avons gémi sous leur verge de fer, le sceptre de la justice a éteint ces torches funebres de la terreur.

Exterminés, citoyens Représentans, cette horde criminelle et qu'il ne reste plus d'elle que le souvenir des maux affreux qu'elle nous a causés.

Rendés à la société ces agriculteurs vertueux, ces commerçans utiles, qui n'eurent jamais d'autres crimes que de n'avoir pas partagé ceux des scelerats qui les ont fait enfermer.

Animés les arts, encouragés le commerce, vivifiés l'agriculture, donnés la liberté à la presse, restés à votre poste et vous continuerez de faire le bonheur de la France.

Vive la République, vive la Convention nationale.

LAMAU, *maire*, Ambroise BERNARDY,
secrétaire greffier, GRAILLIER, *juge de paix*,
président de la société populaire,
GENDY, *commandant en chef de la garde*
nationale antiboise,
ANDRÉ, *président du comité de surveillance*,
PLAUCHELLE, *vice-président*
et 68 autres signatures.

13

Les cultivateurs de la commune de Dommartin, district de Toul, département de la Meurthe, félicitent la Convention pour avoir anéanti les complots, rappelé la justice, fait disparaître la terreur ; ils espèrent que la Convention rendra durable le bonheur dont son énergie a fait jouir la France. Ils jurent un dévouement sans bornes à la République ; l'autorité de la Convention est la seule qu'ils reconnoîtront, comme elle est

(23) P.-V., L, 5.

(24) C 328, pl. 1453, p. 6. *Bull.*, 5 frim. (suppl.).

(25) P.-V., L, 5.

(26) C 328, pl. 1446, p. 2. *Bull.*, 5 frim. (suppl.).